

SEM'LESALPES

Lettre d'info n°3 – janvier 2018



Grégory Loucougaray, Iristea, 2013

Le projet Sem'les Alpes s'attache à développer des filières locales de semences sauvages pour la restauration de prairies et pelouses d'altitude dégradées, sur l'ensemble du massif alpin français.

Retour sur le séminaire Sem'lesAlpes 2017

Le premier séminaire Sem'lesAlpes a rassemblé une centaine de personnes sur le domaine de Charance à Gap, les 25 et 26 septembre. De nombreux organismes acteurs de l'aménagement en montagne et de la production de semences étaient représentés : collectivités, gestionnaires de domaines skiables, gestionnaires d'espaces naturels protégés, centres de recherche et d'enseignement, conservatoires botaniques, bureaux d'étude, entreprises de travaux, semenciers, chambres d'agriculture, services pastoraux, agriculteurs, entreprises d'insertion, ONF, fédération de chasseurs, producteur d'électricité, constructeur de lignes ferroviaires. Accueillis par l'équipe du CBNA, les participants ont d'abord assisté à la présentation du projet et de ses principales activités, notamment la constitution d'une liste d'espèces pour un mélange de restauration, la conception d'une cartographie pour la recherche de sites de récolte et la réalisation d'une étude des besoins en semences, des réponses actuelles et potentielles.

Après une présentation des opérations de réensemencement sur différents sites pilotes, les participants se sont retrouvés à Saint Léger les Mélèzes pour la visite d'une parcelle restaurée par transfert de foin vert en 2016 sur une piste du domaine skiable. Le directeur de la station et l'agriculteur ayant réalisé les travaux ont présenté les opérations et répondu aux questions techniques soulevées.



Sophie Bissuel, CBNA, 2017

Parcelle restaurée par transfert de foin vert (année n+1) à Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes)

Pour clore cette journée, une conférence intitulée « Pourquoi des espèces sauvages d'origine locale ? » était tenue par Armin Bischoff (professeur à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie – IMBE, Université d'Avignon).

Le deuxième jour du séminaire était consacré à des présentations et visites techniques, sur le thème de la multiplication d'espèces sauvages. Le CBNA organisait des visites de ses installations et sites de culture, ainsi qu'une démonstration de différentes machines de récolte. Les participants étaient ensuite invités à visiter une parcelle de culture de l'entreprise Phytosem, ainsi que son site de séchage, stockage et conditionnement.

Un second séminaire aura lieu au deuxième semestre 2018 dans les Alpes du nord ; vous serez prochainement informés de la date et du lieu.

La liste d'espèces Sem'lesAlpes

Pour la production de mélange de semences par multiplication, des botanistes du CBNA ont élaboré une liste d'espèces à partir des critères suivants : espèces structurantes, pionnières, présentes dans les Alpes du nord et du sud, possibles à récolter et à multiplier, et ubiquistes, c'est-à-dire rencontrées dans de nombreux habitats.

La liste comprend trois graminées, trois légumineuses, et deux autres dicotylédones : *Sesleria caerulea*, *Festuca violacea*, *Poa alpina* subsp. *alpina*, *Onobrychis montana*, *Trifolium pratense* var. *villosum*, *Anthyllis vulneraria* subsp. *alpestris*, *Achillea millefolium* subsp. *millefolium*, et *Plantago lanceolata*.

Pour chacune de ces espèces, des semences mères ont été récoltées en milieu naturel et mises en culture selon le cahier des charges du label Végétal Local par deux entreprises semencières : Phytosem dans les Hautes-Alpes, et la coopérative d'insertion Champ des Cimes en Haute-Savoie, via l'entreprise MEAC et le bureau Abies.



Le label Végétal Local

Le signe de qualité Végétal Local garantit l'origine locale des semences de restauration. La certification requiert que les semences mères soient collectées en milieu naturel et cultivées selon des techniques qui maximisent la biodiversité au sein de chaque récolte.

Pour assurer l'origine locale des graines, les sites de collecte ne doivent pas avoir étéensemencés depuis 1970. Les récoltes doivent être réalisées de manière à recueillir l'ensemble des semences, sans sélection de forme ni de taille, afin de garantir une bonne diversité génétique. Dans le cas de la multiplication, le nombre de générations cultivées est limité à cinq, après quoi un nouveau lot de semences mères doit à nouveau être récolté.

La collecte en milieu naturel, la multiplication et la commercialisation doivent être réalisées dans le périmètre de la région biogéographique d'origine, les Alpes dans le cas présent.

En effet les semences d'origine locale doivent être multipliées localement, mais également avoir été récoltées dans leur aire de répartition naturelle.



Visite de parcelle de culture d'*Anthyllis vulneraria* subsp. *alpestris* chez Phytosem (Hautes-Alpes)

Les nouveaux sitesensemencés en 2017

Sur le domaine skiable de Courchevel en Savoie, suite à l'installation de nouvelles infrastructures, des pistes à 2000 mètres d'altitude ont été remodelées. En lien avec l'éleveur qui exploite l'alpage en été, une prairie de fauche riche en espèces a été sélectionnée à proximité, pour réaliser un transfert de foin vert sur la parcelle à restaurer. Après un inventaire botanique de la prairie de prélèvement, l'herbe porteuse de graine a été fauchée et épanchée sur la zone à restaurer, formant ainsi un paillage pour maintenir l'humidité, et apporter de la matière organique au sol.

En Haute-Savoie la Société d'Economie Alpestre a poursuivi la démarche de réensemencement sur deux autres sites pilotes : d'une part l'alpage de Trebentaz situé sur la Commune de la Chapelle d'Abondance. Il s'agissait de réensemencer les talus du nouveau chemin d'accès dont une partie est une propriété du département de la Haute-Savoie.

D'autre part l'alpage de Blaitière sur la commune de Chamonix, victime d'importants dégâts dus aux sangliers. Le chantier a nécessité une remise en état des sols avec l'équipe de l'entreprise d'insertion Champ des Cimes mobilisée sur ce site d'altitude accessible seulement à pied. Les semis ont été effectués immédiatement sur les sols restaurés.



Ratissage et semis à l'alpage de Blaitière (Haute-Savoie)

Pour ces deux sites, des mélanges spécifiques ont été constitués à partir des expertises botaniques réalisées au printemps par la Haute-Ecole du Paysage Hépia. Cette expertise scientifique est accompagnée de l'appui technique de Denis Lebert pour MEAC. L'un et l'autre de ces prestataires ont également contribué au bilan très positif des reprises suite à l'ensemencement effectué sur le plateau des Glières en 2016.

Contacts Sem'les Alpes

Stéphanie Huc, CBN Alpin
04 92 53 01 07, s.huc@cbn-alpin.fr

Alice Dupré la Tour, Thomas Spiegelberger, Irstea Grenoble
04 76 76 28 27, alice.dupre-la-tour@irstea.fr

Antoine Rouillon, SEA 74
04 50 88 37 74, sea74@echoalp.com